



Paris, le 27 janvier 2021

RTE et l'Agence Internationale de l'Energie confirment la capacité du système électrique français à fonctionner sur la base d'énergies renouvelables en 2050

Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) ont publié, ce mercredi 27 janvier 2021, un rapport confirmant la faisabilité technique d'un mix électrique français basé sur de fortes proportions d'énergies renouvelables électriques : hydroélectricité, solaire photovoltaïque, éolien terrestre et en mer, énergies marines et bioénergies.

Cette publication apporte un nouvel éclairage dans le débat public sur le développement des énergies renouvelables électriques, alors que RTE lance ce même jour une consultation sur le futur bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande à 2050-2060 qui montre que, dans l'ensemble des huit scénarios envisagés, la France devra recourir massivement aux énergies renouvelables.

De par son mandat légal, RTE est responsable de l'équilibre offre-demande du système électrique français à chaque instant de l'année. Sur la base de cette connaissance fine du fonctionnement du système électrique français, et associé à l'expertise internationale de l'AIE, l'étude *Conditions et prérequis en matière de faisabilité technique pour un système électrique avec une forte proportion d'énergies renouvelables à l'horizon 2050* démontre que la variabilité prédictible de l'éolien et du solaire photovoltaïque est compatible avec le fonctionnement d'un système électrique équilibré à chaque instant et garantissant la sécurité d'approvisionnement.

RTE et l'AIE précisent pour la première fois les conditions qui permettent le fonctionnement d'un système français à très fort taux de pénétration d'énergies renouvelables : si des adaptations du réseau (renforcements de l'infrastructure, évolution des mécanismes de réserves, ajouts de composants adaptés...) et des évolutions techniques sont nécessaires, ces technologies sont déjà disponibles (pilotage de la demande, observabilité et prédictibilité de la production variable, stockage à grande échelle par STEP, batteries, hydrogène ou autres) ou en cours d'expérimentation avancée par RTE et des organismes de recherche en France et dans le monde, afin de rendre possible un déploiement de ces solutions lorsque cela sera nécessaire, c'est-à-dire après 2035.

« Alors que certains observateurs brandissent l'argument de « l'intermittence » de certaines énergies renouvelables électriques comme un élément insurmontable, nous voyons à travers ce rapport qu'il est au contraire tout à fait possible d'accueillir beaucoup d'énergies renouvelables dans le système électrique tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement des Français dans les décennies à venir. Cette démonstration est importante car les différents scénarios de décarbonation de la France prévoient tous une part élevée d'électricité renouvelable électrique. Leur développement s'impose donc réellement comme une « option sans regret ». » déclare Jean-Louis Bal, président du SER.

[Télécharger le rapport de RTE et de l'AIE](#)



Contact presse :

Gilles CORMAN

gilles.corman@enr.fr

01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  **Syndicat des énergies renouvelables**